

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 décembre

L'an deux mille dix-sept le cinq décembre  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué réuni à Hauteville-Lompnes  
Sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN

**Présents** : Bernard ARGENTI, Alain BALLAND, Sébastien BEVOZ, Annie BOURDONCLE, Didier BOURGEAIS, Carole CARRARA, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Marie-Claude DELEAZ, Jacques DRHOVIN, Jean-François DUPONT, Régis DUSSUYER, Philippe EMIN, Jean FERRARI, Christophe GUILLET, Fabienne JOLY, Stéphane MARTINAND, Isabelle MASNADA, Daniel MATHIEU, Nelly PALAZZI ZANI, Philippe PESENTI, Philippe PIFFADY, Hugues PORTELATINE, Catherine TREUVELOT

**Excusés** : Marie-Claude SAVEY-GARET (pouvoir à Daniel MATHIEU), Jean BLEIN (pouvoir à Gérard CHAPUIS), Nicole ROSIER (pouvoir à Bernard ARGENTI).

Lesquels forment la majorité en exercice

**Objet** : lancement du projet de cité médiévale Montcornelles



*Monsieur Hugues Portelatine est nommé secrétaire de séance.*

Monsieur le Président rappelle au Conseil ses délibérations en date du 14 avril 2015, 27 janvier, 16 février et 27 septembre 2016, concernant le projet de cité médiévale Montcornelles à Aranc.

Il rappelle les modalités de réalisation du projet :

La Communauté de Communes réalise les infrastructures d'accueil du parc pour un budget estimé à 850 000 € HT (parking, réseaux, sanitaires, bâtiments d'accueil, atelier ...), financés à hauteur de 75% environ par la Région, le Département, la DETR et le commissariat de massif.

Le terrain situé sur la commune d'Aranc est mis à disposition par la Communauté de Communes à une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, par bail emphytéotique. La SCIC aura à sa charge la réalisation et l'exploitation du chantier médiéval, avec un besoin de financement sur les 4 premières années estimé à 567 000 €.

Il rappelle les financements acquis pour la Communauté de Communes : 170 000 € de la Région au titre du Contrat Ambition Région. Il convient de confirmer la participation du Commissariat de massif (112 500 €), de l'Etat au titre de la DETR et du Département.

Il rappelle que pour engager la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes sur les investissements d'accueil du parc, la SCIC devait obtenir les engagements de financement à hauteur de 567 000 €, qui permettent d'assurer le démarrage de l'activité du parc sur les 4 premières années.

Il rappelle également que le Département et la Région souhaitent qu'un partenariat avec le château fort de Guédelon soit engagé par le porteur de projet.

L'ensemble des financeurs du projet attendent aujourd'hui que la Communauté de Communes se prononce sur le lancement du projet.

Monsieur le Président expose que la SCIC a obtenus les financements suivants, présentés à l'ensemble des financeurs lors d'une réunion le 8 novembre dernier :

Fonds propres : 200 000 € en 2018 (32 000 € de capital initial, 45 000 € de compte courant, 123 000 € de levée de fonds participative) et 120 000 € en 2020 (levée de fonds participative)

Concours et prêts bancaires : 240 000 € en 2018 (dispositif FISO et FRIS) et 120 000 € en 2019 (prêt CIC).

Il en ressort que si la SCIC a réuni les fonds nécessaires au démarrage, une partie des fonds est apportée sous forme d'emprunt, ce qui n'était pas initialement envisagé, et que le partenariat avec Guédelon reste à engager.

Ainsi, les financeurs ont demandé la mise en place d'un comité des financeurs qui réunirait toutes les parties prenantes, à savoir l'Etat et le Commissariat de Massif, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, la Communauté de Communes, autour de la SCIC et du porteur de projet. Dans le cadre du rapprochement entre la Communauté de Communes et le territoire du Haut Bugey, il conviendrait également d'associer la Communauté de Communes Haut Bugey. La mission de ce COPIL sera de s'assurer du bon déroulement du projet et du chantier, ainsi que de sa soutenabilité financière.

Les différents financeurs ont exprimé le souhait qu'un premier COPIL soit réuni avant la mi-janvier. Compte tenu de l'objectif d'ouverture du parc au public au printemps 2019, il convient de se prononcer sur le lancement des travaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, avec la désignation d'un maître d'œuvre, de finaliser le contrat liant la Communauté de Communes et la SCIC, et de solliciter les subventions qui restent à confirmer.

Le Conseil Communautaire, ouï le Président et après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 2 contre, 1 abstention :

Vu les financements rassemblés par la SCIC pour l'exploitation du parc « Montcornelles »  
Vu la subvention de la Région confirmée pour les travaux d'aménagements, et sous réserve d'obtention des subventions des autres financeurs, Département, Etat Commissariat de Massif,  
Vu la constitution d'un comité de suivi constitué par l'ensemble des financeurs du projet, la SCIC et la Communauté de Communes Haut Bugey,

- **DECIDE** d'engager la réalisation de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures d'accueil de la cité médiévale Montcornelles, pour un budget estimé à 850 000 € HT.
- **DECIDE** de relancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre sous forme de marché à procédure adaptée.
- **SOLLICITE** les subventions au titre de la Région (Contrat Ambition Région), du Département (dotation territoriale), de l'Etat (DETR) et du Commissariat de massif.
- **DECIDE** de confier à un juriste la rédaction du contrat liant la Communauté de Communes et la SCIC pour la mise à disposition du terrain, intégrant le contrat d'utilisation de la licence « Montcornelles » propriété de monsieur Régis NAVARRO.
- **APPROUVE** la constitution d'un comité des financeurs réunissant toutes les parties prenantes ayant pour mission de s'assurer du bon déroulement du projet.
- **DECIDE** de relancer le dépôt du permis d'aménager, suite au complément sur la partie environnementale demandé par la DREAL
- **DONNE POUVOIR** au président pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Philippe EMIN.

